



REVUE DE PROJET #6

SCoT Nord 54
155 110 habitants

Temporalité : 4 ans et 8 mois

Points forts

- Prise en compte de l'évaluation du SCoT de 2015 ainsi que des changements législatifs et sociétaux dans les nouvelles orientations stratégiques
- Une bonne mobilisation des territoires et des partenaires associés
- Un large consensus autour du projet (Personnes Publiques Associées, Comité Syndical).
- Réalisation d'un cahier transfrontalier afin de favoriser une meilleure prise en compte des dynamiques frontalières.

Points faibles

- Travail effectué dans un contexte législatif mouvant
- Un calendrier compliqué avec le SRADDET adopté qu'après l'arrêt du SCoT.
- La difficulté d'organiser et d'avoir les retours sur les consultations frontalières

Planification

RÉVISION DU SCOT NORD MEURTHE ET MOSELLAN

Grand Longwy, Terres Lorraines du Longuyonnais,
Orne Lorraine Confluence, Coeur du Pays Haut



Depuis l'approbation du SCoT Nord 54, le 11 juin 2015, de nombreuses évolutions ont été constatées tant sur le plan réglementaire que sur le plan local. De plus, l'analyse du SCoT soulevait certains problèmes de mise en œuvre des documents de planification.

La révision du SCoT Nord 54 semblait inévitable pour adapter le projet aux évolutions législatives successives, de prendre en compte les objectifs du SRADDET et la réalité de l'évolution du territoire.

La révision du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan vise à réaffirmer le positionnement du territoire au sein de la région Grand Est, du territoire lorrain et de l'espace frontalier nord lorrain, tout en réévaluant les objectifs démographiques et de production de logements selon les dynamiques locales.

La révision met l'accent sur le renforcement de l'armature urbaine, le développement de mobilités durables et la lutte contre l'étalement urbain en favorisant le renouvellement urbain et une consommation foncière maîtrisée. Elle permet également de renforcer le volet environnemental du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan, en améliorant le caractère opérationnel de ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, de protection des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité, dans une logique de transition écologique et énergétique.

• FINALISATION ET AVIS

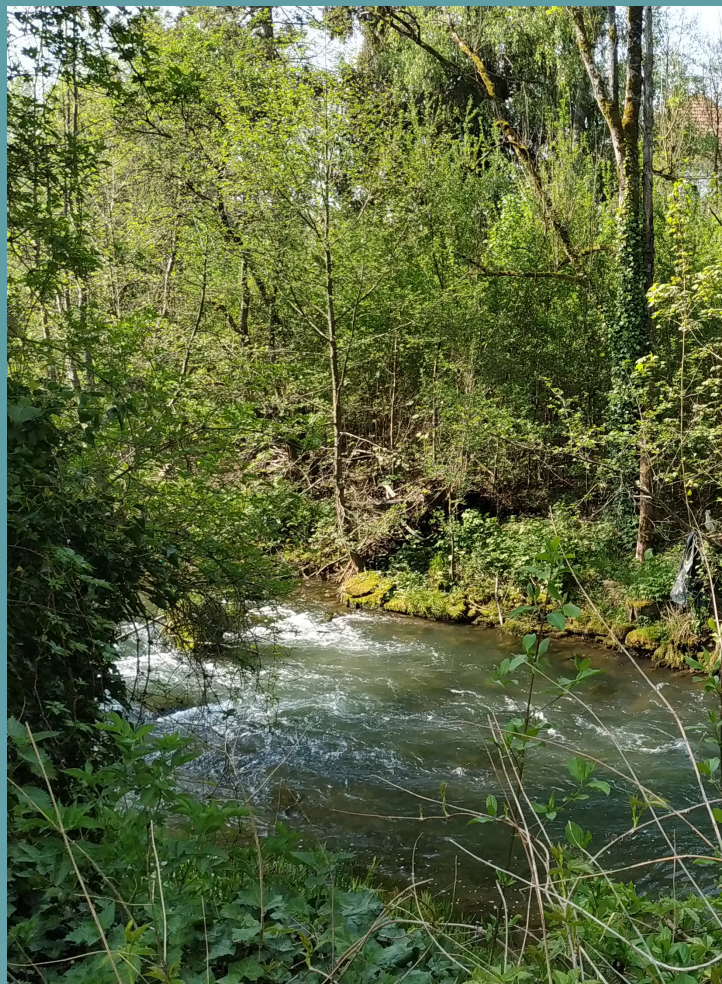
Le projet de SCoT a été arrêté le 1er juillet 2025, puis soumis à avis auprès des PPA. L'AGAPE a produit les réponses aux avis PPA, dont la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), afin que ces pièces soient versées à l'Enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 10 novembre au 12 décembre.

Suite à l'avis favorable, sans réserves, de la Commission d'enquête, le nouveau SCoT a été approuvé le 25 février 2026. Il sera opérationnel le 27 avril 2026.



Le dossier de révision du SCoT Nord 54 comprend :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- Des annexes :
 - Le diagnostic territorial,
 - L'évaluation environnementale,
 - La justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
 - L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années
 - La justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO
 - L'état initial de l'environnement
 - Le diagnostic agricole complet
 - Le cahier transfrontalier
 - Un résumé non technique.



© AGAPE

Pilote du projet - Rédaction

- *Stéphane GODEFROY, Chargé d'études principal
Mobilité et Stratégies de Territoires*

Mise en page

- *Andy NAUD, Chargé d'études Projets Urbains et
Infographie*

Contactez-nous

**Agence d'Urbanisme
et de Développement Durable
Lorraine Nord**

Espace Jean Monnet
Bâtiment Eurobase 2
F-54810 LONGGLAVILLE
Tél : (+33) 03 55 26 00 10
agape@agape-lorrainenord.eu
www.agape-lorrainenord.eu